

Le Schéma de cohérence territoriale SCoT intercommunal

Projet d'aménagement et de développement durable

Le P.A.D.D. fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

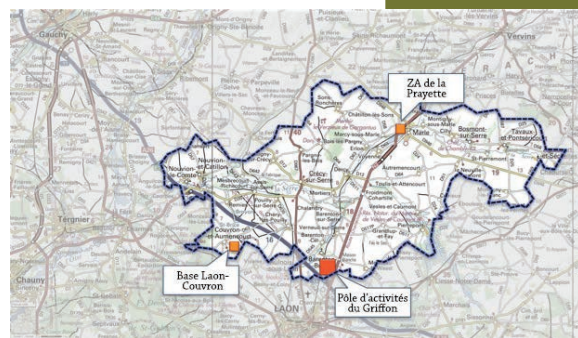
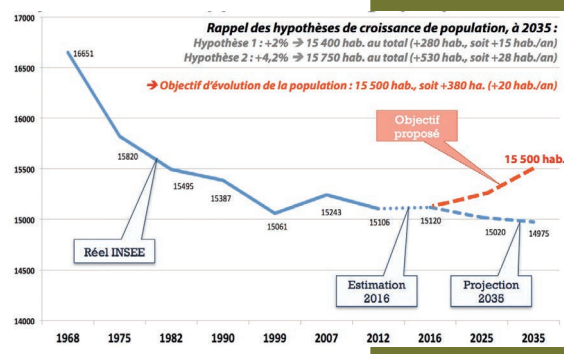
UNE POLITIQUE DE L'HABITAT POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE VOLONTARISTE MAIS MESURÉ

Le projet du territoire

Conserver des espaces de vie dynamiques et actifs, et développer et optimiser les équipements pour attirer les ménages avec enfants ou de jeunes couples afin de palier au vieillissement de sa population et retrouver une dynamique démographique positive.

Des objectifs multiples en matière de logements

- Reconquérir les logements vacants et mobiliser les résidences secondaires
- Produire de nouveaux logements : construction, reconversion de bâtiments existants, ...
- Diversifier l'offre de logements pour compléter le parcours résidentiel des ménages (jeunes, personnes âgées seules), et favoriser les nouvelles formes d'urbanisation (éco-quartier).
- Valoriser les nouvelles techniques de construction, notamment thermiques, pour moderniser le parc ancien et le rendre plus attractif ou créer des habitats neufs et évolutifs, économes en énergie.



Pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT, une concertation destinée aux habitants du territoire sera mise en œuvre :

- panneaux d'exposition,
- registres de concertation,
- documents consultables sur le site internet de la Communauté de Communes,
- réunions publiques...

Le Schéma de cohérence territoriale SCoT intercommunal

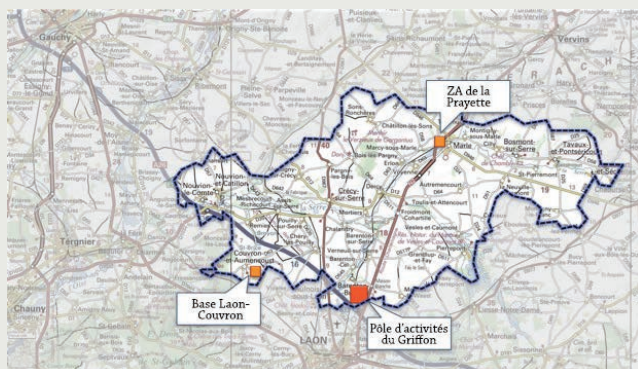
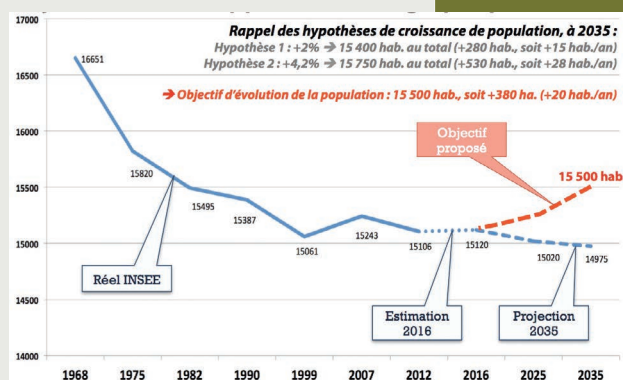
UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DIVERSIFIÉE DE L'ÉCONOMIE

Les espaces du développement économique

- Développer l'immobilier et le foncier économique nécessaire au maintien et à la diversification du tissu économique local.
- Promouvoir le Pôle d'activités du Griffon.
- Accompagner la reconversion de l'ancienne base militaire Laon-Couvron.
- Commercialiser les parcelles de la zone d'activités de la Prayette, à Marle.
- Soutenir et développer l'artisanat et le commerce de proximité.

Le développement résidentiel comme facteur de création d'emplois non délocalisables

Concentré sur les pôles du territoire, le développement démographique constitue un bassin de consommation et d'emplois plus important en matière de services, commerces et équipements de proximité.



Le Schéma de cohérence territoriale SCoT intercommunal

Projet d'aménagement et de développement durable

Le cadre de vie du Pays de la Serre

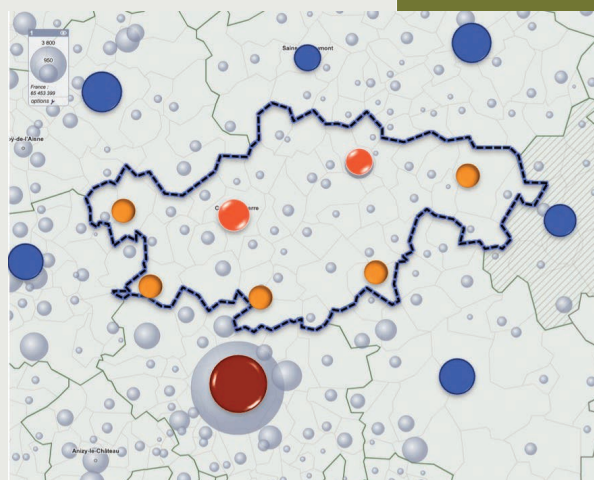
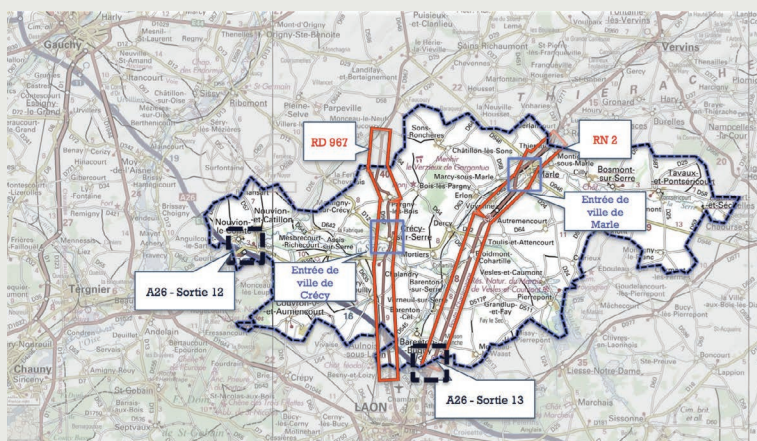
La Communauté de communes diversifie ses équipements pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population notamment :

- Une offre en équipements diversifiée et de qualité : maisons de santé, écoles et accueil périscolaire, vie associative, conservatoire de musique intercommunal.
- Un potentiel de mise en valeur de l'offre culturelle riche.
- Une réflexion sur la création d'une piste cyclable.
- La valorisation d'hébergements touristiques diversifiés (gîtes, chambres d'hôtes, séjours à la ferme).



DES ÉQUIPEMENTS POUR LA POPULATION

La dynamique démographique et économique renforce les bassins de consommation locaux et nécessaire au maintien des commerces et des services de proximité.



Source : EAU/PROSCOT, 2015

Le Schéma de cohérence territoriale SCoT intercommunal

UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS

Encourager la diversification des modes de transports, en privilégiant les modes doux et les mobilités décarbonées :

- Réappropriation du potentiel de la voie ferrée désaffectée pour la réalisation d'une voie cyclable.
- Accompagnement de la politique régionale et départementale pour le développement de bornes de recharge des véhicules électriques.
- Création des aires de covoiturage.
- Réflexion sur le transport à la demande.

LA QUALITÉ DE VIE ASSURÉE PAR UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le paysage facteur de l'identité locale et acteur de la qualité de vie en milieu rural :

- Gestion durable et responsable des ressources naturelles, respect de la trame verte et bleue.
- Préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.
- Réduction des consommations énergétiques dans l'habitat et les déplacements pour répondre aux enjeux du changement climatique.
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire assurent un cadre de vie sûr aux habitants, par le respect de la réglementation en matière de risques naturels, technologiques et en limitant les expositions aux nuisances.

